
Adresse de la commune d'Eturqueraye (Eure), qui félicite les représentants pour leurs glorieux travaux et les invite à rester à leur poste, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Eturqueraye (Eure), qui félicite les représentants pour leurs glorieux travaux et les invite à rester à leur poste, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 671-672;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29969_t1_0671_0000_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Tous les bons républicains, pénétrés de ces principes et de ces sentiments se les sont rappelés mutuellement, tout le peuple s'est livré à l'allégresse commune. Les républicains ont été à l'envie donner le baiser fraternel au représentant Dumont pour qu'il le transmette à la Convention nationale. Les embrassements fraternels se sont donnés avec l'impulsion naturelle du cœur et au milieu des cris, mille fois répétés, de Vive la République, une et indivisible; et le peuple a juré (et ce ne sera point en vain), de se rallier autour de la Convention nationale et de lui présenter son corps pour rempart contre les attaques des ennemis intérieurs et extérieurs. Il a juré en outre, une guerre éternelle aux tyrans, aux despotes de toute espèce, aux intrigans et aux ambitieux qui pourraient encore se cacher sous le masque du républicanisme; comme aussi, il a juré de ne jamais se désunir, de vivre et mourir libre et avec fraternité, et de défendre la République française, notre commune patrie, contre tous ses ennemis de quelque façon qu'ils puissent se présenter.

Du courage et de l'énergie, et vive, vive à jamais la République.»

GIRARD.

f

[*La Sté popul. de Noireau, à la Conv.; 30 vent. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Nous faisons passer au district de Vire les offrandes que les citoyens de notre petite commune ont déposé sur le bureau de la Société populaire pour les défenseurs de la patrie. Elles consistent en 63 paires de souliers, 112 chemises, 13 draps, 2 habits uniformes, 10 paires de bas, 12 paires de guêtres, 2 gibernes, 4 sabres, 2 baudriers et 21 livres de charpie. La municipalité doit vous faire passer aussi la dépouille du temple de la superstition consacré maintenant au seul culte de la raison. Cette révolution qui va fonder la morale publique sera la base des vérités éternelles, c'est l'effet de la publicité des séances de notre Société qui sera épurée de nouveau; qui a exilé de son sein quelques prêtres qui n'ont pas suivi le bon exemple de quelques autres membres de la Société en abjurant pour jamais les fonctions du sacerdoce. Elle a de plus institué un Comité d'instruction chargé de concourir avec le corps municipal, tous les decadi, à l'explication de vos décrets et à la propagation des lumières également redoutables aux tyrans et aux prêtres.

La nouvelle conspiration que vous avez découverte va encore une fois sauver la patrie. Nous avons frémé des dangers qui la menaçaient, et notre cœur a été bien soulagé en apprenant que les hypocrites patriotes, agents de cette trame infernale, étaient enfin démasqués et atteints par le glaive des loix. Continuez, Citoyens représentans, de veiller sur le dépôt sacré qui vous est confié. Encouragez les vrais patriotes. Que l'erreur de quelques-uns ne soit pas un brevet d'impunité pour les faux amis

(1) F17^A 1010^A, pl. 4, p. 3024. *J. Sablier*, n° 1264. Renvoyé au C. d'Instruction publique.

de la Révolution. Nous apprenons chaque jour à nous défier de l'exagération comme du modérantisme et les leçons de votre Comité de salut public sont gravées dans nos cœurs.

Mais, Citoyens représentans, il ne vous suffit pas de surveiller les ennemis qui trament si près de vous. Il en est surtout dans les campagnes qui peuvent impunément ruiner l'esprit public; la surveillance y sera nulle tant qu'elle sera seulement confiée à des agents à leur disposition. Fixez par un décret un centre de surveillance dans le chef-lieu de chaque canton, c'est le seul moyen de faire pénétrer dans l'intérieur des campagnes le respect de vos loix et le véritable esprit que fait la force morale de la République. Cette surveillance fera sortir aussi les denrées de toutes espèces des dépôts obscurs où l'avidé accapareur les tient cachés. Et partant, la conduite des malveillans éclairée par le flambeau du patriotisme et de la philosophie, sera sans influence dans la marche du gouvernement révolutionnaire que vous avez créé et qui doit nous assurer la jouissance paisible des droits que vous avez institués aux hommes sans égard à leur couleur.

Jusque là, Citoyens représentans, continuez de rester à vos postes que vous gardez si bien. Le danger de la patrie ne permet pas de vous y remplacer; il n'est pas temps encore de songer aux douceurs de la paix. Le peuple est debout, ne laissez pas refroidir son courage: la foudre que vos mains dirigent, doit, du sommet de la Montagne achever d'épurer l'atmosphère politique. En frappant de mort les tyrans qui ne voudraient transiger avec la République que pour la détruire plus sûrement. S. et F.»

LESOMMIER, BOUTRY, LUISREUIL.

g

La Société populaire de Vervins félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises pour punir les conspirateurs, applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres, et l'invite à rester à son poste (1).

3

La commune d'Eturqueraye, le comité de surveillance de Sedan, la commune de Lorient, celle de Mont-de-Marsan, félicitent également la Convention nationale, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[*La comm. d'Eturqueraye, à la Conv.; 17 germ. II*] (3).

« Représentans,

La commune d'Eturqueraye, canton de Routot, district de Pontaudemer, et département de l'Eure, te félicite sur tes glorieux travaux et elle t'invite et te supplie de vouloir bien rester

(1) B⁴ⁿ, 2 flor.

(2) P.V., XXXV, 280.

(3) C 298, pl. 1044, p. 10. B⁴ⁿ, 29 germ. (2° suppl^t).

à ton poste jusqu'à la paix. Tel est le désir et les sentiments des habitants de cette commune, qui ont toujours respecté les lois que tu leur as faites et qui mourront, s'il le faut, pour maintenir la République. S. et F. »

Claude AUBERT, Guil. LEGRIS (*maire*). J. CAUDONIN, LEBARBIER, MAGIN, MADUIT (*agent nat.*), Michel Ch. BACHELIER, J. DAGER, Jac. MOTTE, Michel BAUDOIN, J. BEAUVALLET, DESCHAMPS, COUIS, FORTIN, Michel DOUÉ, Louis VAUQUELIN, N. LEGRIS, P. AUBER, N. MULLET, Jac. DESCARDINER, R. BOUILLY, P. MANDRIN, J. VERGER, BACHELIER, MAHEUX, Ant. CASSEL, Jac. ROGER, RABARDY, J.J. DUBOIS, VAUQUELIN [et 5 signatures illisibles].

b

La Société populaire de Sedan, affiliée aux Jacobins de Paris, le Comité de surveillance, le Conseil-général de la commune de Sedan, et les administrateurs du district de la même ville, invitent la Convention à rester à son poste, pour déjouer tous les partis, faire triompher la liberté, la vertu, la justice et la probité; la félicitent sur l'énergie et le courage avec lesquels elle a sauvé la patrie, et la prient de ne point rappeler de leur sein le représentant Roux, dont la conduite et la fermeté ont ramené la tranquillité publique, et fait fuir et incarcérer les ennemis de la République (1).

c

[Le C. révol. de Lorient, à la Conv.; 19 germ. II] (2).

« Législateurs Montagnards,

Vous venez encore une fois de sauver la patrie en frappant les conspirateurs audacieux qui osaient tramer la perte de la liberté. Pleins d'estime pour votre conduite ferme et soutenue, nous vous invitons à ne quitter les rênes du gouvernement qu'après avoir terrassé les traîtres, les tyrans, les intrigants et affermi la Révolution. Alors la France entière vous devra le tribut de sa reconnaissance pour le bonheur que vous lui préparez et la gloire future qui attend la République française. »

PEYRANNE, LAFFITE, MONTAGNE (*off. mun.*), DEINER, LIBERTÉ (*notable*), LE PONTOIS (*notable*), L. RENAUD, MONPRÉ (*off. mun.*), PARMENTIER (*agent nat.*), LE PONTOIS, LACROIX fils (*off. mun.*), HENRY père, DESJARDINS, QUENOR, COLLOMET (*off. mun.*), PATAN (*notable*), MICHAUD (*notable*), MELLE (*notable*), [et 1 signature illisible].

d

[La comm. de Mont-de-Marsan, à la Conv.; s. d.] (3).

« Législateurs,

Votre fermeté et votre vigilance, viennent de faire avorter une nouvelle conspiration, que

les ennemis de la liberté et de l'égalité avaient ourdie avec plus d'art que toutes celles que vous avez déjà anéanties.

Cette conspiration étendait ses ramifications jusque dans notre département: elles ont été heureusement rompues. Et tandis, qu'à Paris, le glaive vengeur de la loi, frappait les principaux auteurs, les scélérats qui, dans le district de St-Sever, les secondaient si bien, payaient de leurs têtes leurs abominables forfaits.

C'est à l'activité et à l'énergie de vos collègues Pinet et Cavaignac, que nous devons l'anéantissement du noyau qui s'y formait, et qui nous préparait les horreurs d'une nouvelle Vendée. Aussi les noms de ces représentants seront-ils à jamais chers à notre commune.

Législateurs, les habitants de Mont-de-Marsan, toujours fermes et attachés à l'unité et l'indivisibilité de la République que des intrigans cherchent à détruire, regardent ce dernier triomphe comme le plus décisif pour la chose publique, parce que les factieux doivent s'apercevoir que leurs complots, toujours renaissants, seront découverts, que rien n'échappera à l'œil vigilant des législateurs, des autorités constituées, et des bons patriotes qui veulent coopérer avec vous à la stabilité du régime républicain.

Nous renouvelons notre vœu, que vous restiez là où la confiance nationale vous a portés. Redoublez, s'il est possible, vos généreux efforts, aucun sacrifice ne nous coûte pour vous seconder. Cet accord sera, pour les tyrans et les conspirateurs, la conviction que leurs complots passeront comme l'ombre, que la liberté et l'égalité resteront; et vos travaux, Législateurs, seront bénis par les générations présentes et futures. »

BLOUSSON, STORENS, PUJOL, LOUBÈRE, CAZAD, BARTALOT, LAPAGE, GROS, LABEYRIE, LAFFARGUE, CAILLEBARD, SACÈRE, PALLUS, LUBAZEILLE, SABOUÉ, HAURISLE, CHABAIGNEY, CAZANAVE, DUPUY, CAZENAT.

4

Les administrateurs et l'agent national du district de Dol annoncent qu'un bien d'émigré, estimé 24,485 liv., a été vendu 57,305 liv. (1).

5

Les administrateurs et l'agent national de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, département de la Sarthe, annoncent que plusieurs objets, estimés 11,102 liv., ont été vendus 25,260 liv.; une terre affermée 850 liv., estimé 28,225 liv., a été vendue 97,925 liv.; ces ventes ont été faites au son des instruments et sur cris répétés de *Vive la République* (2).

(1) P.V., XXXV, 281. Bⁱⁿ, 28 germ.; J. Sablier, n° 1264; Mon., XX, 248.

(2) P.V., XXXV, 281. Bⁱⁿ, 28 germ.; Mon., XX, 248; C. Eg., n° 609.

(1) Bⁱⁿ, 3 flor.

(2) C 298, pl. 1044, p. 12.

(3) C 298, pl. 1044, p. 13. Mess. Soir, n° 608.